

PUBLIC

CONDITIONS GENERALES DES SERVICES DES AC
EN LIGNE

AUTEUR(S) : F. Da Silva
N° DE DOCUMENT : WLS-OTU-F022
VERSION : 2.2
STATUT : Final
SOURCE : Worldline
DATE DU DOCUMENT : 18 juillet 2018
NOMBRE DE PAGES : 12

PROPRIETAIRE : Comité MediaCert

Table des Matières

Table des Matières	2
Liste des modifications.....	3
1 Introduction	4
1.1 Présentation du document.....	4
1.2 Acronymes	4
1.3 Références	5
2 Conditions Générales des Services	7

Liste des modifications

Version	Date	Description	Auteur(s)
1.0	24/10/2014	Version publique initiale	J.J. Milhem
2.0	05/07/2017	Réécriture pour prise en compte des contraintes réglementaires eIDAS	F. Da Silva
2.1	18/09/2018	Corrélation avec l'intégration de la PC-DPC à la structure documentaire du TSP MediaCert. Pas de modification(s) réalisée(s) hormis la mise en forme du présent document	F. Da Silva
2.2	18/09/2018	Ajout d'une AC au périmètre de la PC-DPC ce qui implique la mise à niveau des présentes CGS. Ces CGS deviennent alors les CGS des « AC en ligne »	F. Da Silva

1 Introduction

1.1 Présentation du document

Le présent document définit les dispositions essentielles définies dans la [PC-DPC] concernant la délivrance de certificats par les Autorités de Certification dites « en ligne » à la demande de l'Abonné, conformément à la réglementation [eIDAS] et plus particulièrement à [ETSI EN 319 411-1]. Les AC en ligne opérées par TSP MediaCert, lui-même établi par Worldline, sont les suivantes :

- l'Autorité de Certification dénommé « AC OTU LCP » ;
- l'Autorité de Certification dénommé « AC OTU ».

Sauf mention contraire, les exigences du présent document sont applicables aux AC susvisées. Les exigences applicables à une seule AC sont précédées de la mention :

- [OTU LCP] pour l'AC OTU LCP ;
- [OTU] pour l'AC OTU.

Il est toutefois précisé, qu'en raison de son caractère synthétique, ce document ne substitue pas à la [PC-DPC] référencée au chapitre 1.3.

Il convient de rappeler que la délivrance de certificats par ces AC repose sur la mise en place d'une relation contractuelle préalable entre une organisation, laquelle est alors désignée comme Abonnée, et Worldline. L'organisation, désormais Abonnée, s'inscrit alors aux services délivrés par le TSP MediaCert pour obtenir la délivrance, au choix, de :

- certificats de signature à usage unique, émis au nom d'une personne physique qui l'aura mandaté à cet effet, en vue de pouvoir signer un ou plusieurs documents sous forme électronique ; et/ou
- certificats d'organisation, émis au nom d'organisations qui dépendent de l'Abonné ou au nom d'organisations qui lui donnent expressément mandat à cet effet, en vue de pouvoir sceller un ou des documents sous forme électronique.

Les Titulaires de certificats délivrés par les AC en ligne doivent, avant toute utilisation de leurs certificats, prendre connaissance des conditions d'utilisation de ces certificats qui sont exprimées dans les présentes Conditions Générales des Services et dans la [PC-DPC].

En effet, avant toute utilisation d'un certificat émis par l'une de ces AC, l'utilisateur se doit de lire la [PC-DPC] disponible sur le site web du TSP MediaCert à l'adresse suivante : <https://www.mediacert.com>.

1.2 Acronymes

Les acronymes utilisés dans le présent document sont les suivants :

Acronyme	Description
AC	Autorité de Certification
CGA	Conditions Générales d'Abonnement

Acronyme	Description
CGS	Conditions Générales des Services
CGV	Conditions Générales de Vente
IGC	Infrastructure à Gestion de Clés
LCP	<i>Lightweight Certificate Policy</i>
OID	<i>Object Identifier</i>
OTU	<i>One Time Usage</i>
PC-DPC	Politique de Certification / Déclaration des Pratiques de Certification

1.3 Références

La structure de ce document est conforme à l'annexe A2 - « *The PDS structure* » de la spécification technique [ETSI EN 319 411-1].

1.3.1 Réglementation

Référence	Description
[CNIL]	Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004
[eIDAS]	REGLEMENT (UE) N°910 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE
[RGPD]	Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données

1.3.2 Réglementation technique

Référence	Description
[ETSI EN 319 411-1]	ETSI EN 319 411-1 v1.2.2 (2018-04) Electronic Signature and Infrastructures (ESI); Policy and security requirements for Trust Service Providers issuing certificates; Part 1: General requirements

1.3.3 Documentation interne

Référence	Description
[CGA]	Conditions Générales d'Abonnement Autorités de Certification en ligne Référence : WLS-OTU-F008

Référence	Description
[CGV]	Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services Worldline Référence : 212007
[PC-DPC]	Politique de Certification / Déclaration des Pratiques de Certification Autorités de Certification en ligne Référence : WLM-OTU-F002 OID : 1.2.250.1.111.20.5.3

2 Conditions Générales des Services

Type d'information	Description																								
Point de contact	<p>Comité MediaCert Worldline 23 rue de la Pointe Zone Industrielle A 59113 Seclin France dl-mediacert-tsp@worldline.com</p>																								
Type de certificat, procédure de validation et usage	<p>Les AC en ligne produisent six (6) gammes de certificats :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Scope</th> <th>Gamme de certificat</th> <th>Conformité et niveau de sécurité ciblé</th> <th>OID</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4">AC OTU</td> <td>Certificats à usage unique « renforcé »</td> <td>[ETSI EN 319 411-1] niveau LCP (non qualifié)</td> <td>1.2.250.1.111.20.5.3.1</td> </tr> <tr> <td>Certificats d'Organisation</td> <td>[ETSI EN 319 411-1] niveau LCP (non qualifié)</td> <td>1.2.250.1.111.20.5.3.2</td> </tr> <tr> <td>Certificats à usage unique de test « renforcé »</td> <td>[ETSI EN 319 411-1] niveau LCP (non qualifié)</td> <td>1.2.250.1.111.20.5.3.3</td> </tr> <tr> <td>Certificats d'Organisation de test</td> <td>[ETSI EN 319 411-1] niveau LCP (non qualifié)</td> <td>1.2.250.1.111.20.5.3.4</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">AC OTU LCP</td> <td>Certificats à usage unique « standard »</td> <td>[ETSI EN 319 411-1] niveau LCP (non qualifié)</td> <td>1.2.250.1.111.20.5.3.5</td> </tr> <tr> <td>Certificats à usage unique de test « standard »</td> <td>[ETSI EN 319 411-1] niveau LCP (non qualifié)</td> <td>1.2.250.1.111.20.5.3.6</td> </tr> </tbody> </table> <p>Un certificat à usage unique est produit dynamiquement à la demande de l'Abonné pour le compte d'une personne physique (Titulaire) à la demande de l'Abonné lors du processus de signature électronique. La [PC-DPC] précise par ailleurs que :</p> <ul style="list-style-type: none"> [OTU LCP] les contrôles de l'identité du futur Titulaire pourront se faire de manière automatisés permettant de vérifier l'identité 	Scope	Gamme de certificat	Conformité et niveau de sécurité ciblé	OID	AC OTU	Certificats à usage unique « renforcé »	[ETSI EN 319 411-1] niveau LCP (non qualifié)	1.2.250.1.111.20.5.3.1	Certificats d'Organisation	[ETSI EN 319 411-1] niveau LCP (non qualifié)	1.2.250.1.111.20.5.3.2	Certificats à usage unique de test « renforcé »	[ETSI EN 319 411-1] niveau LCP (non qualifié)	1.2.250.1.111.20.5.3.3	Certificats d'Organisation de test	[ETSI EN 319 411-1] niveau LCP (non qualifié)	1.2.250.1.111.20.5.3.4	AC OTU LCP	Certificats à usage unique « standard »	[ETSI EN 319 411-1] niveau LCP (non qualifié)	1.2.250.1.111.20.5.3.5	Certificats à usage unique de test « standard »	[ETSI EN 319 411-1] niveau LCP (non qualifié)	1.2.250.1.111.20.5.3.6
Scope	Gamme de certificat	Conformité et niveau de sécurité ciblé	OID																						
AC OTU	Certificats à usage unique « renforcé »	[ETSI EN 319 411-1] niveau LCP (non qualifié)	1.2.250.1.111.20.5.3.1																						
	Certificats d'Organisation	[ETSI EN 319 411-1] niveau LCP (non qualifié)	1.2.250.1.111.20.5.3.2																						
	Certificats à usage unique de test « renforcé »	[ETSI EN 319 411-1] niveau LCP (non qualifié)	1.2.250.1.111.20.5.3.3																						
	Certificats d'Organisation de test	[ETSI EN 319 411-1] niveau LCP (non qualifié)	1.2.250.1.111.20.5.3.4																						
AC OTU LCP	Certificats à usage unique « standard »	[ETSI EN 319 411-1] niveau LCP (non qualifié)	1.2.250.1.111.20.5.3.5																						
	Certificats à usage unique de test « standard »	[ETSI EN 319 411-1] niveau LCP (non qualifié)	1.2.250.1.111.20.5.3.6																						

Type d'information	Description				
	<p>déclarée du Titulaire ;</p> <ul style="list-style-type: none"> [OTU] les contrôles de l'identité du futur Titulaire devront être réalisés par des opérateurs afin de pouvoir vérifier l'identité du Titulaire de manière physique. <p>[OTU] Le certificat d'organisation est produit par l'AC OTU à la demande de l'Abonné pour le compte d'une organisation pour laquelle l'Abonné est habilité à demander un scellement de documents.</p> <p>Les certificats de test sont délivrés à des fins :</p> <ul style="list-style-type: none"> techniques ; de démonstration ; de recette des modifications apportées sur le système d'information de production ; <p>à la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'un Abonné ; de Worldline ; <p>pour le compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'une personne physique (Titulaire) ; d'une organisation ; de Worldline. <p>Ces certificats ne peuvent être utilisés dans d'autres contextes.</p> <p>Un ensemble d'actions et de moyens est mis en place, lors de la procédure d'enregistrement, afin d'identifier les demandeurs et futurs Titulaires de certificats et valider les informations présentes au sein des certificats émis (cf. chapitre 3.2 de la [PC-DPC]).</p> <p>Les conditions d'acceptations des Certificats sont les suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="539 1765 1444 1910"> <thead> <tr> <th data-bbox="547 1776 805 1809">Type de certificat</th> <th data-bbox="813 1776 1436 1809">Conditions d'acceptation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="547 1821 805 1899">Certificat à usage unique</td> <td data-bbox="813 1821 1436 1899">L'acceptation explicite des données contenues au sein du Certificat par le futur Titulaire se fait en amont de l'émission de celui-ci.</td> </tr> </tbody> </table>	Type de certificat	Conditions d'acceptation	Certificat à usage unique	L'acceptation explicite des données contenues au sein du Certificat par le futur Titulaire se fait en amont de l'émission de celui-ci.
Type de certificat	Conditions d'acceptation				
Certificat à usage unique	L'acceptation explicite des données contenues au sein du Certificat par le futur Titulaire se fait en amont de l'émission de celui-ci.				

Type d'information	Description		
	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="539 450 810 696">[OTU] Certificat d'Organisation</td> <td data-bbox="810 450 1437 696">L'acceptation explicite des données contenues au sein du Certificat soit par le représentant légal ou statutaire de l'Abonné qui a fait la demande, soit par l'individu habilité identifié dans le Certificat se fait dans les dix (10) jours ouvrés consécutifs à la génération dudit Certificat par e-mail. Une fois cette période arrivée à échéance, le Certificat est réputé conforme.</td> </tr> </table>	[OTU] Certificat d'Organisation	L'acceptation explicite des données contenues au sein du Certificat soit par le représentant légal ou statutaire de l'Abonné qui a fait la demande, soit par l'individu habilité identifié dans le Certificat se fait dans les dix (10) jours ouvrés consécutifs à la génération dudit Certificat par e-mail. Une fois cette période arrivée à échéance, le Certificat est réputé conforme.
[OTU] Certificat d'Organisation	L'acceptation explicite des données contenues au sein du Certificat soit par le représentant légal ou statutaire de l'Abonné qui a fait la demande, soit par l'individu habilité identifié dans le Certificat se fait dans les dix (10) jours ouvrés consécutifs à la génération dudit Certificat par e-mail. Une fois cette période arrivée à échéance, le Certificat est réputé conforme.		
Limites d'usage des certificats	<p>Les certificats produits ne sont utilisables que dans le cadre de procédure de souscription ou de transmission dématérialisée, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • signer électroniquement un document statique électronique au format PDF avec un certificat à usage unique ; • [OTU] sceller électroniquement un document statique électronique au format PDF avec un certificat organisation. <p>Les données archivées sont définies au chapitre 5.5.1 de la PC-DPC.</p> <p>La période de conservation de ces données est dépendante de la donnée en question.</p> <p>La durée de conservation des archives des dossiers d'enregistrement pour un certificat à usage unique est de huit (8) ans. La durée de conservation des archives des dossiers d'enregistrement pour un certificat d'organisation est de dix (10) ans. Ceci en cohérence avec les obligations qui pèsent sur les prestataires de service de certification.</p> <p>Plus de détails définis au chapitre 5.5.2 de la [PC-DPC].</p>		
Obligations des bénéficiaires de certificats	<p>Les bénéficiaires de certificat ont pour obligation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • protéger les moyens d'accès aux clés privées et aux certificats ; • n'utiliser leurs certificats que pour les usages prévus et définis dans la [PC-DPC] associée ; • révoquer ou demander la révocation de leur certificat en cas de compromission ou de suspicion de compromission ; • révoquer ou demander la révocation de leur certificat en cas de compromission ou de suspicion de compromission des moyens d'accès ; • vérifier et respecter les obligations qui leur incombent décrites dans le présent document et dans la [PC-DPC] et, dans le cas de certificats à usage unique, dans le contrat noué avec leur mandataire, ici désigné comme étant l'Abonné. <p>De plus, le futur titulaire a l'obligation de communiquer des informations et des justificatifs, demandés par l'Abonné, qu'il certifie exacts et à jour</p>		

Type d'information	Description
	<p>lors de la demande de certificat. Les obligations qui incombent au futur titulaire sont par ailleurs définies dans le contrat conclu avec son mandataire, ici désigné comme étant l'Abonné.</p> <p>Les obligations spécifiques de l'Abonné, qui s'ajoutent à celles énumérées ci-dessus, sont définies au chapitre 9.6.3.1 de la [PC-DPC] ainsi que dans les [CGA] qu'il a signé avec Worldline.</p>
Obligations des utilisateurs de certificats	<p>Les utilisateurs de certificats générés par les AC en ligne ont pour obligation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vérifier et respecter les obligations qui leur incombent dans la [PC-DPC] et dans les présentes Conditions Générales des Services. Ces obligations seront pour les Certificats à usage unique décrites par l'Abonné dans le contrat qui le lie au futur Titulaire. Ce contrat expose le fonctionnement d'une signature sous forme électronique, les implications de ce choix, les modalités pour y procéder avec les recueils des consentements nécessaires en conformité avec celles figurant dans son Contrat d'Abonnement ; • vérifier et respecter l'usage pour lequel un certificat a été émis ; <p>vérifier la validité du certificat (expiration, révocation, intégrité) et celle de chaque certificat de la chaîne de certification.</p>
Exigences de vérification du statut des certificats par les utilisateurs	<p>Dans le cadre d'utilisation d'un certificat à usage unique fourni par l'une des AC en ligne, la [PC-DPC] ne formule, compte tenu du caractère atomique de l'opération de signature, aucune exigence concernant l'obligation de vérification de la révocation du certificat.</p> <p>[OTU] Dans le cadre d'utilisation d'un certificat d'organisation fourni par l'AC OTU, l'utilisateur se doit de vérifier le statut du certificat auquel il compte se fier avant de l'utiliser. Pour cela, il peut utiliser les différents outils mis à sa disposition par l'AC OTU.</p> <p>En plus du statut, l'utilisateur se doit de vérifier la validité du certificat en question et de la chaîne de certification correspondante.</p>
Limites de garanties et de responsabilités	<p>Les AC en ligne s'engagent à émettre des certificats en conformité avec la PC-DPC, ainsi qu'avec l'état de l'art et de la technique.</p> <p>Le TSP MediaCert garantit via ses services :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'authentification de l'Abonné avec son certificat par l'Autorité d'Enregistrement ; • la génération de certificat(s) conformément à la demande de l'Abonné, préalablement authentifié et vérifiée ; • la mise à disposition de fonctions d'informations sur l'état des

Type d'information	Description
	<p>certificats émis, suite à la demande de l'Abonné, par les AC conformément au présent document ;</p> <ul style="list-style-type: none"> le contrôle exclusif de la clé privée du certificat par le Dispositif Porteur de Certificats et la destruction de cette même clé à l'issue d'une session unique d'utilisation dans le cas d'un certificat à usage unique. <p>Aucune autre garantie n'est assurée. La responsabilité du TSP MediaCert ne peut être engagée qu'en cas de non-respect prouvé de ses obligations.</p> <p>Le TSP MediaCert ne pourra être tenue responsable dans le cas d'une faute sur le périmètre d'une entité Abonnée, notamment en cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'utilisation d'un certificat expiré ; d'utilisation d'un certificat révoqué ; d'utilisation d'un certificat dans le cadre d'une application autre que celles décrites dans la rubrique « <i>Limites d'usage des certificats</i> » du présent document. <p>Les AC ne sont d'une façon générale pas responsables des documents et informations transmises par l'Abonné et ne garantit pas leur exactitude ni les conséquences de faits, actions, négligences ou omissions dommageables de l'Abonné, de son représentant ou du Titulaire.</p> <p>L'Abonné s'interdit de prendre un engagement au nom et pour le compte des AC auxquelles elle ne saurait en aucun cas se substituer.</p>
Références applicables	<p>Les références applicables sont définies au chapitre 1.3 du présent document. La documentation des AC en ligne est disponible sur son site web à l'adresse suivante : https://www.mediacert.com.</p>
Politique de confidentialité	<p>Worldline prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des données professionnelles (cf. chapitre 9.3 de la [PC-DPC]) et personnelles (cf. chapitre 9.4 de la [PC-DPC]) conformément à la législation française en vigueur sur le territoire français.</p>
Politique d'indemnisation	<p>La délivrance de certificats par les AC concernées par le présent document est opérée dans le cadre de services de plus haut niveau tels que notamment de souscription électronique.</p> <p>Le contrat cadre signé entre l'Abonné et Worldline, ou son mandataire habilité, précise les conditions d'indemnisation en cas de dommage. En l'absence de contrat cadre, les [CGV] de Worldline s'appliqueront.</p>
Loi applicable	<p>Les IGC en ligne dans toutes leurs composantes et y compris</p>

Type d'information	Description
	<p>documentaires sont régies par la législation et la réglementation en vigueur sur le territoire français qui lui est applicable, bien que leurs activités qui découlent de la [PC-DPC] puissent avoir des effets juridiques en dehors du territoire français.</p> <p>Le contrat cadre signé entre le client et Worldline, ou son mandataire dûment habilité, précise les dispositions concernant la résolution de conflits. En l'absence de contrat cadre, les [CGV] de Worldline s'appliqueront.</p> <p>Le contact habilité pour toute remarque, demande d'informations complémentaires, réclamation ou remise de dossier de litige concernant la [PC-DPC] est défini dans la rubrique « <i>Point de contact</i> » du présent document.</p>
Audits de l'AC	Worldline procède régulièrement à un audit externe de certification à la norme [ETSI EN 319 411-1] des IGC en ligne par un organisme indépendant et accrédité.